

## COMMUNIQUÉ - STATUT VACCINAL

La CGT-EP a été alertée que plusieurs chefs d'établissement parisiens avaient osé demandé de façon nominative le statut vaccinal des enseignants. Le rectorat et le ministère en ont été informés.

**Monsieur Thibaut Pierre, Secrétaire général adjoint, Directeur des Ressources Humaines** nous a répondu de façon très claire que cette pratique était « *interdite et sanctionnée* ».

Aussi, à la demande de la CGT, une note sera envoyée dès ce jeudi matin 9 septembre « *aux trois réseaux d'enseignement privé sous contrat ainsi qu'aux chefs d'établissement leur demandant instamment de ne pas recourir à des sondages ayant trait à une donnée sensible couverte par le secret médical, à savoir le statut vaccinal des personnels.* »

Monsieur le DRH précise, en outre : « *dans ce contexte toujours délicat de la pandémie où la prudence dans nos pratiques et le respect des droits et obligations de chacun s'imposent avec encore plus d'acuité* ».

**La CGT-EP se bat sans relâche  
pour faire respecter nos droits.**

